

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2008

présenté par

Mme Sage, M. Herth, Mme Valérie Petit, Mme Tuffnell, Mme Firmin Le Bodo, Mme Magnier, Mme Chapelier, Mme Lemoine, Mme Benin, M. Ledoux, M. Christophe, M. Huppé, M. Lamirault, Mme Panonacle, M. Gérard, M. Lorion, Mme Atger, M. Kamardine, M. Lénaïck Adam, Mme Guion-Firmin, M. Nilor, Mme Sanquer, M. Mathiasin, Mme Kéclard-Mondésir et M. Claireaux

ARTICLE 56

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'État élabore et met en œuvre, d'ici à 2024, un programme national de compensation carbone bleu en faveur des aires marines protégées existantes dans l'ensemble de la zone économique exclusive française, notamment en outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère poursuit sa croissance et les effets du changement climatique sont déjà prégnants. Limiter le réchauffement à 1,5 °C d'ici 2050 nécessitera d'atteindre zéro émission nette en 2050. Une condition essentielle pour atteindre cet état est la mobilisation massive des puits de carbone via des solutions fondées sur la nature.

Parmi les solutions fondées sur la nature, les écosystèmes côtiers font figure de candidats exceptionnels pour séquestrer du carbone. En 2009, un rapport du PNUE a ainsi pour la première fois qualifié de « carbone bleu » le carbone présent dans les écosystèmes côtiers. Restaurer et protéger ces écosystèmes marins sont des enjeux majeurs pour atténuer le changement climatique et ses effets.

En raison de son potentiel important, ce carbone bleu doit faire l'objet de plus d'intérêt de la part de l'État. La France possède le 2ème domaine maritime mondial incluant 55 000 km² de récifs coralliens et lagons, soit environ 10 % de la superficie mondiale, des herbiers de posidonie couvrant 624 km² au large des côtes méditerranéennes ou encore un peu moins de 100 000 ha de mangroves dans les DROM-COM.

Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID19 et du plan de relance, le carbone bleu offre l'opportunité de développer un éventail d'activité pour un monde d'après compatible avec l'objectif

zéro émission nette tout en préservant la biodiversité. En terme économique, la préservation de ces écosystèmes présente un fort bénéfice. Mener des programmes de restauration de ces écosystèmes nécessite une action territoriale où un ensemble de leviers doivent être engagés.